

Eidg. Departement des Innern (EDI)

10.12.2004 - 09:54 Uhr

Istituto Svizzero di Roma: Le rapport du Conseil fédéral est approuvé

(ots) - Le Conseil fédéral a approuvé un rapport concernant les activités de l'Istituto Svizzero di Roma (ISR), établi à l'intention de la Commission pour la science, l'éducation et la recherche du Conseil national. Dans ses deux messages relatifs respectivement au financement des activités de la fondation Pro Helvetia (28.5.2003), et à l'encouragement de la formation, de la recherche et de la technologie (29.11.2002) pour les années 2004 à 2007, le Conseil fédéral affirmait sa volonté de mieux positionner l'ISR. Le rapport approuvé aujourd'hui par le Conseil fédéral donne des informations sur les orientations programmatiques de l'ISR, sur les garanties apportées à son financement ainsi que sur la répartition des compétences entre les parties intéressées.

L'Institut suisse de Rome / Istituto Svizzero di Roma (ISR) est une plate-forme destinée à favoriser les échanges culturels entre la Suisse et l'Italie et à promouvoir la recherche dans le domaine des sciences humaines. De jeunes scientifiques et de jeunes artistes suisses vivent et travaillent à l'Institut. L'ISR doit marquer davantage sa vocation de centre culturel et scientifique suisse rayonnant sur toute l'Italie. Établi pour donner suite à un postulat de la Commission pour la science, l'éducation et la culture du Conseil national, le rapport informe sur les changements suivants:

- Le conseil de fondation de l'ISR est responsable des activités scientifiques et culturelles de l'Institut, ainsi que de son exploitation. - Sur mandat du nouveau Secrétariat d'État à la formation et à la recherche (SER), et de la fondation Pro Helvetia, l'ISR assure des prestations scientifiques et culturelles définies dans le cadre d'un mandat de prestations. Le Secrétariat d'État et la fondation mettent les moyens financiers nécessaires à la disposition de l'ISR. - L'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) est responsable de l'entretien des bâtiments de l'Institut. L'Office fédéral de la culture (OFC) veille au bon fonctionnement des infrastructures d'exploitation de l'Institut et tient le secrétariat du conseil de fondation. - L'ISR gère les deux antennes extérieures que sont le Centro Culturale Svizzero de Milan et le Spazio Culturale Svizzero de Venise.

L'ISR présentera un budget annuel global de 2'200'000 francs. Par rapport à l'année 2003, cela représente une augmentation de près de 1'000'000 francs. La Confédération prend à sa charge le 80% des coûts environ. Ces nouvelles conventions entreront en vigueur au 1er avril 2005.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'INTÉRIEUR
Service de presse et d'informations

Renseignement:

Urs Staub, chef de la section Art et design, Office fédéral de la culture

Tél. 031 / 322 92 70, E-Mail: urs.staub@bak.admin.ch